

Questions-réponses sur le contrat de groupe santé-prévoyance à La Poste

Le 19 mai 2006, la négociation d'un contrat collectif Santé Prévoyance pour les salariés de La Poste s'est conclu par un accord majoritaire CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA et SUD. Cet accord est incontestablement une avancée significative pour les salariés. Nos militants ont sélectionné les principales questions que vous leur posez dans les bureaux. Florilège.

A qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse à tous les salariés de droit privé, cadre et non cadre en CDI et à tous les CDD de plus de 3 mois d'ancienneté continu.

Est-il obligatoire ?

Oui, il est obligatoire pour tous les agents sans exception au 1er janvier 2007, y compris pour les salariés couverts par une autre mutuelle (conjoint) et dès le premier jour du mois après 3 mois d'activité pour un CDD.

Le salarié peut-il couvrir sa famille ?

Seuls, les conjoints à la charge du postier au sens de la sécurité sociale peuvent être ajoutés au contrat. L'agent peut choisir d'inscrire ou non ses enfants.

Quel coût ?

La Poste participe au paiement des cotisations pour la garantie Santé et pour la garantie arrêt de travail, invalidité et décès à hauteur de 50% pour les cadres et 60% pour les salariés non cadres. La cotisation est calculée en fonction du salaire avec une moyenne de 25 à 30 euros par mois en complémentaire santé. Les cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu dans la limite de la réglementation fiscale.

Quelles prestations ?

L'accord est conclu avec la MG, la référence est faite par rapport au niveau existant de la mutuelle. Ainsi, pour un non cadre, les prestations sont équivalentes au niveau 2 avec un meilleur remboursement en dentaire et en optique. Pour les cadres, c'est sensiblement équivalent au niveau 3.

Tous les salariés bénéficient de 100% du salaire net pendant 3 mois. En cas de maladie grave ou d'accident du travail, la garantie est prolongée d'un an.

Quand je pars à la retraite ?

La participation de La Poste disparaît, la cotisation redevient à la charge totale de l'agent. Toutefois, on peut ré-adhérer à une mutuelle sans être sanctionné financièrement.

Et les agents fonctionnaires ?

La CFDT a été très ferme et a obtenu un engagement de La Poste

en direction des fonctionnaires. Nous bataillons en effet pour que cette garantie sociale s'applique à tous les postiers. Le directeur de La Poste s'est engagé à intervenir auprès des parlementaires et de la Fonction Publique pour ouvrir dès l'automne un débat qui étendrait une couverture collective prévoyance santé aux fonctionnaires.

Et maintenant ?

Chaque contractuel va recevoir en septembre une brochure

détaillée des cotisations et des prestations ainsi qu'une attestation de contrat prévoyance à envoyer à sa mutuelle actuelle.

En commission de suivi, la CFDT va poursuivre son action pour obtenir une mesure concrète vis-à-vis des agents fonctionnaires. Nos interventions continueront aussi pour un contrat identique cadres et non cadres avec une option possible vers un niveau supplémentaire en fonction de ses besoins.

Promotion : La CFDT signe l'accord !

Un an et demi de négociation pour parvenir, peut-être, à un accord sur la promotion. Après analyse des avancées, la CFDT a décidé de signer cet accord.

Un accord en sursis

A l'heure où sont imprimées ces lignes, Sud a déjà annoncé qu'elle dénonce cet accord et fait pression sur la CGT pour qu'elle en fasse autant. De son côté, La Poste a affirmé le 24 mai dernier devant l'ensemble des organisations syndicales qu'en cas d'impossibilité d'appliquer l'accord du fait d'une dénonciation majoritaire, une décision unilatérale serait prise par l'entreprise. Dans ces conditions, la majeure partie des résultats obtenus par la négociation, dont la convergence AFO/ACO, serait purement et simplement supprimée !

Concrètement, quelles avancées apporte cet accord ?

► Un système unique pour tous les postiers ACO/AFO ;

► 45 000 promotions sur 3 ans soit 10 000 supplémentaires ;

► Une promotion garantie (au minimum) dans sa carrière ;

► Une promotion garantie pour les plus de 50 ans (qui n'ont jamais eu de promo) ;

3 dispositifs de promotion « unifiés » pour les deux statuts :

► 1 dispositif (RAP*) basé sur les

compétences (dossier validé par un jury) ; Un minimum de 2 ans de services effectifs à La Poste est alors opposé aux agents ;

► 1 dispositif (RPP*) basé sur le potentiel (épreuves organisées par les métiers). Des conditions d'ancienneté à La Poste et d'un an dans le poste sont opposées aux agents ;

► 1 dispositif (REP*) basé sur l'ancienneté (sur listes) ;

► Une possibilité de recours en cas d'échec. La CFDT a conditionné sa signature à cette possibilité.

► La réouverture du « droit d'option » pour les auxiliaires de droit public ;

► L'accès au grade cible facilité aux « reclassés » éloignés du service pendant la période 1993-1999.

Plus juste et plus équitable

Si elle intéresse le plus grand nombre, la promotion ne pourra pas concerner tous les postiers en même temps. Il y aura des déceptions et des attentes déçues. Il semble évident que si la promotion est un droit, la motivation et quelques démarches préalables

seront toujours nécessaires pour l'obtenir. La CFDT n'a jamais cru, quels que soient les dispositifs de promotion mis en oeuvre, que demain on « raserait gratis ». La CFDT a toujours revendiqué un système juste et accessible au plus grand nombre. C'est dans cet esprit que nous avons revendiqué et obtenu la possibilité de recours et l'examen des dossiers de candidature par un jury collégial plus impartial.

Pour un système transparent

Tous les postiers devront être avertis des possibilités qui leur sont données dans l'entreprise, de la manière d'y parvenir et de l'aide dont ils pourront bénéficier. Pour cela, il faut mettre impérativement en oeuvre l'entretien professionnel prévu par l'accord sur la formation et construire rapidement les référentiels de compétence. Tous les postiers doivent être informés de l'ensemble des règles concernant leur parcours professionnel.

*RAP : Reconnaissance des acquis professionnels

*RPP : Reconnaissance du potentiel professionnel

*REP : Reconnaissance de l'expérience professionnelle

édito

Accord du 20 décembre

La CFDT en première ligne !

L'accord majoritaire du 20 décembre 2005 comprend trois engagements de la Poste : passage de II.1 au II.2, amélioration des conditions de travail et présence d'un responsable dans plus de 11 000 bureaux. Sa mise en oeuvre est pour le moins chaotique et elle semble dépendre de la bonne volonté des DLP. C'est particulièrement vrai pour la partie amélioration des conditions de travail. Certains directeurs considèrent qu'il n'ont pas de temps à perdre à négocier avec les organisations syndicales et qu'il sont capables de déterminer eux-mêmes ce qui est bon pour les guichetiers. Cette méthode cavalière traduit une profonde méconnaissance des relations sociales. De plus, elle est en contradiction totale avec l'esprit de l'accord du 20 Décembre. La CFDT ne l'accepte pas. Notre signature nous engage pour la durée de l'accord à être vigilants sur la mise en oeuvre des améliorations programmées tout en restant à l'écoute des besoins des agents. Ce qui est possible sur Paris Sud doit l'être partout. Pour la CFDT, ce dossier est très important car il conditionne le quotidien des agents (ergonomie des postes de travail, ambiance thermique, luminosité des plans de travail, salle de repos...). Nous ne voulons pas de saupoudrage, de mesures gadgets mais une panoplie d'améliorations concrètes pour les deux années 2006-2007.

Sur l'autre partie de l'accord, la promo en II.2, la CFDT est très critique sur les modalités de mise en oeuvre qui s'avèrent dissuasives : communication défaillante et jurys particulièrement zélés. Si la fiche de poste commune II.1/II.2 est enfin connue, reste à recadrer et à harmoniser l'épreuve de sélection. Aujourd'hui la Poste se veut rassurante en parlant d'un accompagnement pour aider au « repêchage » lors de la deuxième vague. Tant mieux, mais elle aurait pu éviter de cueillir à froid ses guichetiers qui connaissent leur métier et ne s'attendaient pas à subir un tel parcours du combattant pour un simple II.2. Ne vous découragez pas et n'hésitez pas à contacter des militants CFDT pour vous conseiller.

Notre signature nous engage pour la durée de l'accord.

sommaire

L'écho des bureaux 2-3

► 94 - Bureaux du futur : les travaux démarrent

► 93 - Terrain épineux à Epinay
- Aulnay Jeanne d'Arc : faut bûcher !

► 91 - Ciel orageux sur les Terrain de l'Essonne (Les Ulis, Ris Orangis, Mennecy, Vigneux-sur-Seine)

► FILPOSTE : Coupé !

Projecteur 4

► Questions-réponses sur le contrat groupe santé-prévoyance

► La CFDT signe l'accord sur la promotion



L'écho des bureaux

94 Bureaux du futur : Vincennes Pal, Vitry Pal, Créteil Eglise et Fontenay...

Les travaux liés au nouveau concept « bureaux du futur » démarrent dans le Val de Marne. Trois niveaux de travaux sont prévus :

► **L'adaptation** - Pour les bureaux récents A 300B : installation de la boutique, d'une position accueil et d'un GAB interne; des travaux de rafraîchissement sont prévus aussi (15 jours à 3 semaines de travaux) ;

► **La rénovation et la restructuration** - Pour les anciens A300B ou bureaux vitrés, les travaux concerneront tout le bureau y compris la ligne guichet. Ils dureront environ 8 semaines.

A titre d'information, la CFDT vous livre l'état du projet dans le Val-de-Marne

VITRY Pal : Les travaux de rénovation vont démarrer le 03 juillet pour se terminer normalement le 22 septembre. Un bureau provisoire est créé dans les locaux de la Trésorerie. Le GAB reste en fonctionnement.

Il est prévu dans le bureau futur, 5 guichets, 1 bureau chef d'équipe, 1 pour le RGD et 1 pour le Directeur, 8 bureaux commerciaux et un Gestionnaire de Clientèle. Il sera installé une boutique, 1 position accueil et 1 GAB interne.

Les agents seront tous reclassés provisoirement au bureau provisoire.

La poste envisage aussi l'ouverture d'une annexe sur le Nord de Vitry.

VINCENNES Pal: L'appartement de fonction va être transformé en plusieurs bureaux commerciaux. Les travaux vont s'étendre du 12 juin au 13 juillet. Les travaux d'adaptation du bureau vont démarrer le 15 juillet. La réouverture est prévue le 03 août. Les mêmes travaux qu'à Vitry sont prévus. Pendant les travaux, les instances seront remises à la cabine de chargement. Les commerciaux seront installés dans l'ancien appartement, les collègues seront repartis sur les bureaux limitrophes.

CRETEIL Eglise : Les travaux de rénovation sont prévus du 11 septembre au 4 novembre. La ligne guichet sera revue. 6 à 7 locaux de commerciaux sont prévus ainsi que la boutique et la position accueil. Pendant les travaux, les agents seront reclassés sur Créteil RP et les Planètes. Les commerciaux seront à l'étage, les instances et le GAB seront maintenus sur

place. Des travaux de ravalement du bureau sont prévus.

FONTENAY Pal : Travaux de rénovation du 11 septembre au 4 novembre. La ligne guichet sera cassée et reculée d'un mètre environ. Il est prévu : 6 locaux cofi, 1 local GDC, 1 boutique, 1 position accueil ainsi que 3 guichets informatisés et un GAB interne.

Durant les travaux, les commerciaux seront dans l'ancien groupement, les collègues seront délégués à l'arrière. La aussi, les agents seront répartis vers les bureaux proches dont Val de Fontenay. Les horaires de Joffre seront étendus pendant cette période.

NOGENT Leclerc ouvrira début septembre 2006 en bureau du futur. Puis les bureaux de Maisons-Alfort, Vitry petit Vitry, Créteil RP, Ivry Port et Chevilly Larue devraient être concernés fin 2006 et début 2007. Pour l'instant, Ivry Pal est reporté compte tenu que La Poste recherche un autre local pour le Grand Public.

La CFDT espère vraiment que l'aspect conditions de travail sera pris en compte par la direction. **L'investissement que La Poste effectue dans la rénovation de ses bureaux doit passer par une réelle prise en compte des problèmes locaux et répondre aux attentes des agents.** La CFDT n'est pas persuadée d'une réelle volonté de répondre aux attentes du personnel pour améliorer notre quotidien.

Pour exemple, l'installation systématique de la climatisation lors de chaque opération de rénovation.

De plus, la CFDT maintient que la première satisfaction de la clientèle passe par une amélioration de l'attente et que les réorganisations Terrain qui se mettent en place n'améliorent pas cette problématique de nombreux bureaux du département.

Pour conclure, notons que la CFDT réclame le maintien des horaires pour les agents dispatchés sur d'autres bureaux, et des indemnités si ce n'est pas le cas.

93 Epinay Un « Terrain » épineux...

Recette du conflit social :

Faites partir 2 agents du guichet sans les remplacer, ajoutez à cela une explosion du nombre de colis en instance (4200 en 22 jours) : Une fois bien chaud (ça vient très vite), rajouter un nombre de Western Union impressionnant (800 par mois)... Laisser bouillir sans vous enflammer et vous avez votre conflit social ! La CFDT a en effet déposé un préavis de grève illimité pour qu'on redonne enfin du respect aux agents (en améliorant leurs conditions de travail), mais aussi aux clients (qui ont leur dignité). Aujourd'hui, La Poste plie quelque peu mais ne cède pas... A suivre.

93 Aulnay Jeanne d'Arc Faut bûcher !

Deux emplois de Gestionnaire de clientèle créés au passage du bureau en « Terrain ». Et ces deux emplois ne sont pas pris sur la ligne guichet... Non, vous n'entendez pas des voix !

Deux emplois créés dans le « Neuf-Trois », on n'avait pas vu cela depuis les 35 heures ! Pour la CFDT, ce léger effort ne sauve pas le reste. Au niveau de l'emploi en Seine St Denis, c'est largement insuffisant ! Et pour le bureau d'Aulnay Jeanne D'arc, il reste le problème immobilier à régler : bureau sale, vieux, en total décalage avec la nouvelle image que tente de se donner La Poste... A un tel point que l'ISST (inspecteur du travail de la poste) voulait le fermer (et il faut tomber

très bas pour avoir ce genre de préconisation !)

Ce bureau, nos patrons avaient promis d'en faire un « bureau du futur » mais devant l'étendue des travaux, ce n'est plus d'actualité. Par contre, dans le cadre de l'accord sur l'amélioration des conditions de travail, rien pour ce bureau !

Sachez déjà que la CFDT conditionnera sa signature à la prise en compte des besoins matériels de ce bureau ! Sans perdre de vue que c'est une refonte totale qu'il faut ré-envisager d'urgence !

91 Ciel orageux sur les Terrain de l'Essonne

LES ULIS

Comment transformer une bonne idée en mauvais scénario ? C'est tout simple :

La bonne idée : La Poste décide d'ouvrir une annexe dans une zone classée ZUS. **Le mauvais scénario :** Elle décide de le faire à effectif constant (donc moins d'agents dans le bureau principal et pas assez dans l'annexe).

C'est une satisfaction pour la CFDT de voir La Poste s'installer dans les zones sensibles. C'est un gage de volonté de maintenir son rôle de service public, de lien social, très cher aux yeux de notre syndicat. Mais on n'ouvre pas une annexe en ZUS sans un minimum de précaution : Les 2 agents affectés à ce bureau s'inquiètent, à juste titre, de l'absence d'encadrement apte à les soutenir face à une population difficile.

Cette revendication, relayée par la CFDT, n'a pas obtenu satisfaction. « L'un des agents sera Il 3 » nous dit-on. Sauf que tout Il.3 qu'il soit, il n'aura pas la même formation, ni la même expertise, ni la même maîtrise qu'est supposé avoir un Chef d'Equipe. Notons tout de même pour conclure que les agents ont été choisis au vu de leur implication dans la vie locale : Bonne chose sur le papier. Mais nous demandons toujours que soit affecté un chef d'équipe dans ce bureau.

RIS ORANGIS

Après plusieurs réunions « à couteaux tirés » entre les agents et leur hiérarchie, et dans un second temps avec la CFDT, la Direction de l'Essonne a admis qu'il y avait « de gros problèmes de communication ».

L'ancien Directeur d'Etablissement s'en est allé, pour laisser la RH s'occuper en personne de la mise en place du nouveau RI. Mais au delà du problème de personne, c'est à l'organisation que les agents souhaitent des réponses bien précises.

Une mission qui va finalement

être dévolue à un nouveau Directeur d'Etablissement, qui a pris ses fonctions le 1er juin. Visiblement motivé (on ne s'en plaint pas !), il organise une réunion avec les agents le 2 juin à midi puis rencontre dans la foulée la CFDT. On attend la suite...

MENECY

Si la CFDT revendique la polyvalence pour ceux qui le souhaitent, elle en fixe aussi les limites. Et celles-ci sont allègrement franchies régulièrement : le Chef d'Equipe assure les remplacements caisse lors des absences des caissiers (et la sécurité ?) Les caissiers font des retours au guichet, tout en conservant leur casquette de caissier. Résultat : Le caissier/guichetier doit quitter régulièrement son guichet pour servir ses collègues à la caisse (pas de caisse sécurisée). Confusion, risques multipliés de commettre des erreurs et organisation qui reposent sur des bases friables ; tout cela dans un souci d'économie de personnel qui frôle le ridicule puisque une seule position supplémentaire suffirait à fluidifier les choses. Au lieu de cela, on demande aux Chefs d'Etablissement de jouer les Mc Gyver, et faire l'impossible avec rien. Si la CFDT approuve les petites solutions de rechange (armoire mieux remplie, commandes passées en avance...), elle exige surtout de la Direction de donner les moyens à l'encadrement de faire tourner correctement leur bureau !

VIGNEUX SUR SEINE

Il n'y a pas qu'en Seine Saint Denis qu'on trouve des bureaux difficiles ! Les agents de Vigneux, bureau classé ZUS, peuvent en témoigner. Beaucoup d'incivilités qui se traduisent par des agressions verbales : c'est invivable pour les salariés. Et c'est du coup la multiplication d'arrêts maladies, qui s'ajoute à 1 congé

maternité. Moins d'effectifs, donc beaucoup d'attente et encore plus d'agressivité. La spirale infernale...

Mais à l'instar d'un dialogue du film « La haine », La direction philosophe à la mode du « jusqu'ici tout va bien ». La CFDT a été reçue pour trouver sinon des solutions, des réponses à nos questions. Concernant les travaux, ils sont arrêtés à cause de problèmes avec la mairie.

Mais on nous indique que sa délocalisation est actée (dans des locaux neufs). Reste le quotidien vécu par les agents : un quotidien qui se trouverait amélioré avec un nombre suffisant d'agents en face des clients. La CFDT continuera à mettre régulièrement la Direction en face de ses responsabilités. Oui aux bureaux en ZUS : mais avec des moyens humains et matériels suffisants, des formations adaptées et des indemnités correctes pour les agents !

FILPOSTE Coupé !

Un petit rappel de ce qu'était le projet Filposte : La Poste a fait le constat (mieux vaut tard que jamais) d'un problème de prise en charge des appels entrants sur le Réseau Grand Public. Plutôt que d'injecter des emplois supplémentaires dans les bureaux pour, entre autres, répondre à ce problème, La Poste décide de tester le transfert des appels sur une plate-forme (style service clientèle). La CFDT était a priori plus favorable à augmenter les effectifs dans les bureaux, mais nous n'avons pas été entendus. Qu'à cela ne tienne, nous jugerons sur pièce.

Ben non ! Pas de pièce ! Car l'idée n'a pas survécu à l'arrivée d'un nouveau directeur sur le Réseau Grand Public, M. Lazare en lieu et place de M. Kosar. Problème d'ego ou souci d'économie (La Poste est taquine, elle place un économiste juste après un dépensier) : le résultat est le même. **Le projet est mort-né avant le premier jour de test.** Quelle stratégie !

Quelle vision ! Nous sommes impressionnés !

On pourrait presque rire du ridicule de la situation, mais les incidences sociales de ces errements n'amuse pas tout le monde. Les agents partis en mutation sur les régions « tests » n'ont plus d'affectation ! Et les agents en attente d'un temps plein (ceux de l'antenne téléposte) vont encore rester à 23 heures par semaine pour une longue période. Dur retour à la réalité (800 euros mensuels).

Au delà de ça, c'est la problématique des appels en bureaux qui n'a toujours pas de réponses ! Sachez que, sur la phase de préparation du test, La Poste a estimé l'économie d'emploi à 0,5 position de travail en moyenne par bureau. Evidemment, ces emplois n'existent pas dans les règlements intérieurs actuels, mais au vu de la situation catastrophique des appels entrants, parions (pas toutes vos économies quand même...) que La Poste va injecter la force de travail nécessaire pour 2007 !

Rédaction :

64, rue de Saintonge 75003 PARIS

Mise en page et impression :

Atelier du Syndicat CFDT SF3C

Tél. : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

E-mail :

contact@cfdtuf3c.org